

# Communauté de Communes des Quatre Rivières

## Registre des délibérations du 30 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le 30 mars 2021, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire à DAMPIERRE SUR SALON à la salle Pierre BEAUVALET sous la présidence de Bruno DEGRENAND.

Date de la convocation : 24 mars 2021

Nombre de membres en exercice : 60

Nombre de votants : 49 (44 présents, 5 pouvoirs).

Nombre de suppléants n'ayant pas pris part au vote : 0

Date d'affichage : 1<sup>er</sup> avril 2021

### Étaient présents :

<u>ACHEY</u>	
<u>ARGILLIÈRES</u>	
<u>AUTET</u>	PERILLOUX Dominique, titulaire.
<u>BEAUJEU</u>	BERTHET Alain, BOUVERET Sylvie, BERTRAND Jean-Marie, DENOIX Gérald, titulaires.
<u>BROTTE LES RAY</u>	PATE Pierre, titulaire.
<u>CHAMPLITTE</u>	COLINET Patrice ayant le pouvoir de HENRIOT Jean-Marc, GAUTHERON Martine ayant le pouvoir de THIBAUT Virginie, GUILLAUME Christian, SARTELET Aurélie, LAMBERT Catherine, PINEAU Jean-Christophe, titulaires.
<u>COURTESOULT GATEY</u>	
<u>DAMPIERRE SUR SALON</u>	VILLENEUVE Régis, VASSET Jennifer, MAUCLAIR Frédéric, titulaires.
<u>DELAIN</u>	ALLEMAND Jean, titulaire.
<u>DENEVRE</u>	ROUHIER Éric, titulaire.
<u>FEDRY</u>	ROBLET Jean, titulaire.
<u>FERRIÈRES LES RAY</u>	RICHARDOT Fabienne, titulaire.
<u>FLEUREY LES LAVONCOURT</u>	COLINET Alain ayant le pouvoir de BESANCON Frédéric, titulaire.
<u>FOUVENT ST ANDOCHE</u>	
<u>FRAMONT</u>	
<u>FRANCOURT</u>	MONNOT Jean, titulaire.
<u>GRANDECOURT</u>	POISSENOT Patrick, titulaire.
<u>LARRET</u>	MAIROT Mickaël, titulaire.
<u>LAVONCOURT</u>	CARTERET Jean-Paul, titulaire.
<u>MEMBREY</u>	TAMISIER Eric, titulaire.
<u>MERCEY SUR SAONE</u>	GRANTE Stéphanie.
<u>MONTOT</u>	DEGRENAND Bruno, titulaire.
<u>MONT ST LÉGER</u>	LAMIDIEU Dominique.
<u>MONTUREUX PRANTIGNY</u>	JACQUEMARD Catherine, titulaire.
<u>PERCEY LE GRAND</u>	AVENEL Michel, titulaire.
<u>PIERRECOURT</u>	
<u>RAY SUR SAÔNE</u>	
<u>RECOLOGNE LES RAY</u>	GAXATTE Marie-Claire, titulaire.
<u>RENAUCOURT</u>	NICOT Alain, titulaire.
<u>ROCHE ET RAUCOURT</u>	RUBIO David, titulaire.
<u>SAVOYEUX</u>	ATTALIN Michel, titulaire.
<u>SEVEUX-MOTEY</u>	NOLY Jean, ROBERT Yoann, titulaires.
<u>THEULEY</u>	
<u>TINCEY</u>	RIONDEL Denis ayant le pouvoir de RIONDEL Françoise, titulaire.
<u>VAITE</u>	BAUGEY Joël, titulaire.
<u>VANNE</u>	MONGIN Joël, titulaire.
<u>VAUCONCOURT</u>	DOUSSOT Dimitri ayant le pouvoir de VALTON Romaric, titulaire
<u>VELLEXON-QUEUTREY-VAUDEY</u>	DEMARCHE Dylan, MALLEGOL Michelle, titulaires.
<u>VEREUX</u>	LAVAITTE Ludovic, titulaire.
<u>VILLERS VAUDEY</u>	
<u>VOLON</u>	FAVRET Jérôme, titulaire.

Monsieur Joël BAUGEY a été nommé secrétaire.

Dimitri DOUSSOT quitte la séance.

Nombre de membres en exercice : 60

Nombre de votants : 47 (43 présents, 4 pouvoirs).

Nombre de suppléants n'ayant pas pris part au vote : 0

Date d'affichage : 1<sup>er</sup> avril 2021

**Étaient présents :**

<b><u>ACHEY</u></b>	
<b><u>ARGILLIÈRES</u></b>	
<b><u>AUTET</u></b>	PERILLOUX Dominique, titulaire.
<b><u>BEAUJEU</u></b>	BERTHET Alain, BOUVERET Sylvie, BERTRAND Jean-Marie, DENOIX Gérald, titulaires.
<b><u>BROTTE LES RAY</u></b>	PATE Pierre, titulaire.
<b><u>CHAMPLITTE</u></b>	COLINET Patrice ayant le pouvoir de HENRIOT Jean-Marc, GAUTHERON Martine ayant le pouvoir de THIBAUT Virginie, GUILLAUME Christian, SARTELET Aurélie, LAMBERT Catherine, PINEAU Jean-Christophe, titulaires.
<b><u>COURTESOULT GATEY</u></b>	
<b><u>DAMPIERRE SUR SALON</u></b>	VILLENEUVE Régis, VASSET Jennifer, MAUCLAIR Frédéric, titulaires.
<b><u>DELAIN</u></b>	ALLEMAND Jean, titulaire.
<b><u>DENÈVRE</u></b>	ROUHIER Éric, titulaire.
<b><u>FEDRY</u></b>	ROBLET Jean, titulaire.
<b><u>FERRIÈRES LES RAY</u></b>	RICHARDOT Fabienne, titulaire.
<b><u>FLEUREY LES LAVONCOURT</u></b>	COLINET Alain ayant le pouvoir de BESANCON Frédéric, titulaire.
<b><u>FOUVENT ST ANDOCHE</u></b>	
<b><u>FRAMONT</u></b>	
<b><u>FRANCOURT</u></b>	MONNOT Jean, titulaire.
<b><u>GRANDECOURT</u></b>	POISSENOT Patrick, titulaire.
<b><u>LARRET</u></b>	MAIROT Mickaël, titulaire.
<b><u>LAVONCOURT</u></b>	CARTERET Jean-Paul, titulaire.
<b><u>MEMBREY</u></b>	TAMISIER Eric, titulaire.
<b><u>MERCEY SUR SAONE</u></b>	GRANTE Stéphanie.
<b><u>MONTOT</u></b>	DEGRELAND Bruno, titulaire.
<b><u>MONT ST LÉGER</u></b>	LAMIDIEU Dominique.
<b><u>MONTUREUX PRANTIGNY</u></b>	JACQUEMARD Catherine, titulaire.
<b><u>PERCEY LE GRAND</u></b>	AVENEL Michel, titulaire.
<b><u>PIERRECOURT</u></b>	
<b><u>RAY SUR SAÛNE</u></b>	
<b><u>RECOLOGNE LES RAY</u></b>	GAXATTE Marie-Claire, titulaire.
<b><u>RENAUCOURT</u></b>	NICOT Alain, titulaire.
<b><u>ROCHE ET RAUCOURT</u></b>	RUBIO David, titulaire.
<b><u>SAVOYEUX</u></b>	ATTALIN Michel, titulaire.
<b><u>SEVEUX-MOTÉY</u></b>	NOLY Jean, ROBERT Yoann, titulaires.
<b><u>THEULEY</u></b>	
<b><u>TINCEY</u></b>	RIONDEL Denis ayant le pouvoir de RIONDEL Françoise, titulaire.
<b><u>VAITE</u></b>	BAUGEY Joël, titulaire.
<b><u>VANNE</u></b>	MONGIN Joël, titulaire.
<b><u>VAUCONCOURT</u></b>	
<b><u>VELLEXON-QUEUTREY-VAUDEY</u></b>	DEMARCHE Dylan, MALLEGOL Michelle, titulaires.
<b><u>VEREUX</u></b>	LAVAITTE Ludovic, titulaire.
<b><u>VILLERS VAUDEY</u></b>	
<b><u>VOLON</u></b>	FAVRET Jérôme, titulaire.

**Objet de la Délibération n°DCC2021/17 : Approbation des comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes**

Vu les comptes de gestion 2020 de la Trésorerie :

- Du budget principal ;
- Du budget annexe des ordures ménagères ;
- Du budget annexe du SPANC ;
- Du budget annexe du port de Savoyeux ;
- Du budget annexe de la ZAE de la Côte Renverse ;
- Du budget annexe de la ZAE de Seveux ;
- Du budget annexe de la ZAE des Theillières 2.

Sur proposition de la commission Affaires Générales, Aménagement du Territoire, Communication et Finances réunie le 9 mars 2021 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver les comptes de gestion 2020 du budget principal et des budgets annexes.

**Objet de la Délibération n°DCC2021/18 : Approbation du compte administratif 2020 du budget principal**

Considérant que Bruno DEGRENAND a été désigné pour présider la séance lors du vote du compte administratif du budget principal ;

Considérant que Dimitri DOUSSOT s'est retiré pour laisser la présidence à Bruno DEGRENAND pour le vote du compte administratif ;

Vu la présentation du compte administratif 2020 du budget principal dont les résultats sont les suivants :

		Dépenses	Recettes	Soldes
Réalisation de l'exercice 2020	Fonctionnement	2 624 093,29 €	2 979 662,01 €	355 568,72 €
	Investissement	1 188 663,41 €	913 853,90 €	- 274 809,51 €
Reports de l'exercice 2019	Fonctionnement		631 123,61 €	631 123,61 €
	Investissement		665 556,73 €	665 556,73 €
Restes à réaliser 2020 sur 2021	Investissement	999 137,73 €	968 676,29 €	-30 461,44 €
Totaux et soldes	Fonctionnement	2 624 093,29 €	3 610 785,62 €	986 692,33 €
	Investissement	2 187 801,14 €	2 548 086,92 €	360 285,78 €

Sur proposition de la commission Affaires Générales, Aménagement du Territoire, Communication et Finances réunie le 9 mars 2021 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver le compte administratif 2020 du budget principal conforme au compte de gestion.

**Objet de la Délibération n°DCC2021/19 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 du budget principal**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice ;

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 986 692,33 € ;

Sur proposition de la commission Affaires Générales, Aménagement du Territoire, Communication et Finances réunie le 9 mars 2021 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement	
A – Résultat de l'exercice	355 568,72 €
B – Résultats antérieurs reportés	631 123,61 €
C – Résultat à affecter (= A+B)	986 692,33 €
D – Solde d'exécution d'investissement	390 747,22 €
E – Solde des restes à réaliser d'investissement	-30 461,44 €
F – Besoin de financement (=D+E)	360 285,78 €
Affectation	
Affectation en réserves R 1068 en investissement (=F)	0.00 €
Report en fonctionnement R 002 (=C-F)	986 692,33 €

**Objet de la Délibération n°DCC2021/20 : Approbation du compte administratif 2020 du budget annexe des ordures ménagères**

Considérant que Bruno DEGRENAND a été désigné pour présider la séance lors du vote du compte administratif du budget annexe des ordures ménagères ;

Considérant que Dimitri DOUSSOT s'est retiré pour laisser la présidence à Bruno DEGRENAND pour le vote du compte administratif ;

Vu la présentation du compte administratif 2020 du budget annexe des ordures ménagères dont les résultats sont les suivants :

		Dépenses	Recettes	Soldes
Réalisation de l'exercice 2020	Fonctionnement	768 508,40 €	850 836,65 €	82 328,25 €
	Investissement	2 573,33 €	13 421,00 €	10 847,67 €
Reports de l'exercice 2019	Fonctionnement		251 002,03 €	251 002,03 €
	Investissement		66 591,95 €	66 591,95 €
Restes à réaliser 2020 sur 2021	Investissement	4 600,00 €		-4 600,00 €
Totaux et soldes	Fonctionnement	768 508,40 €	1 101 838,68 €	333 330,28 €
	Investissement	7 173,33 €	80 012,95 €	72 839,62 €

Sur proposition de la commission Affaires Générales, Aménagement du Territoire, Communication et Finances réunie le 9 mars 2021 ;

Après en avoir délibéré, le conseil commentaire décide à l'unanimité d'approuver le compte administratif 2020 conforme au compte de gestion.

**Objet de la Délibération n°DCC2021/21 : Approbation du compte administratif 2020 du budget annexe du SPANC**

Considérant que Bruno DEGRENAND a été désigné pour présider la séance lors du vote du compte administratif du budget annexe du SPANC ;

Considérant que Dimitri DOUSSOT s'est retiré pour laisser la présidence à Bruno DEGRENAND pour le vote du compte administratif ;

Vu la présentation du compte administratif 2020 du budget annexe du SPANC dont les résultats sont les suivants :

		Dépenses	Recettes	Soldes
Réalisation de l'exercice 2020	Fonctionnement	54 549,97 €	83 525,00 €	28 975,03 €
	Investissement			
Reports de l'exercice 2019	Fonctionnement	24 907,01 €		- 24 907,01 €
	Investissement			
Totaux et soldes	Fonctionnement	79 456,98 €	83 525,00 €	4 068,02 €
	Investissement			

Sur proposition de la commission Affaires Générales, Aménagement du Territoire, Communication et Finances réunie le 9 mars 2021 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver le compte administratif 2020 conforme au compte de gestion.

**Objet de la Délibération n°DCC2021/22 : Approbation du compte administratif 2020 du budget annexe du Port de Savoyeux**

Considérant que Bruno DEGRENAND a été désigné pour présider la séance lors du vote du compte administratif du budget annexe du Port de Savoyeux ;

Considérant que Dimitri DOUSSOT s'est retiré pour laisser la présidence à Bruno DEGRENAND pour le vote du compte administratif ;

Vu la présentation du compte administratif 2020 du budget annexe du Port de Savoyeux dont les résultats sont les suivants :

		Dépenses	Recettes	Soldes
Réalisation de l'exercice 2020	Fonctionnement	43 268,78 €	37 836,18 €	- 5 432,60 €
	Investissement	15 556,12 €	21 383,00 €	5 826,88 €
Reports de l'exercice 2019	Fonctionnement		6 536,68 €	6 536,68 €
	Investissement		8 661,35 €	8 661,35 €
Restes à réaliser 2020 sur 2021	Investissement			
Totaux et soldes	Fonctionnement	43 268,78 €	44 372,86 €	1 104,08 €
	Investissement	15 556,12 €	30 044,35 €	14 488,23 €

Sur proposition de la commission Affaires Générales, Aménagement du Territoire, Communication et Finances réunie le 9 mars 2021 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver le compte administratif 2020 conforme au compte de gestion.

**Objet de la Délibération n°DCC2021/23 : Approbation du compte administratif 2020 du budget annexe de la ZAE de la Côte Renverse**

Considérant que Bruno DEGRENAND a été désigné pour présider la séance lors du vote du compte administratif du budget annexe de la ZAE Côte Renverse ;

Considérant que Dimitri DOUSSOT s'est retiré pour laisser la présidence à Bruno DEGRENAND pour le vote du compte administratif ;

Vu la présentation du compte administratif 2020 du budget annexe de la ZAE Côte Renverse dont les résultats sont les suivants :

		Dépenses	Recettes	Soldes
Réalisation de l'exercice 2020	Fonctionnement	331 635,95 €	314 680,91 €	- 16 955,04 €
	Investissement	305 072,94 €	331 019,53 €	25 946,59 €
Reports de l'exercice 2019	Fonctionnement		62 539,25 €	62 539,25 €
	Investissement	61 834,51 €		- 61 834,51 €
Totaux et soldes	Fonctionnement	331 635,95 €	377 220,16 €	45 584,21 €
	Investissement	366 907,45 €	331 019,53 €	- 35 887,92 €

Sur proposition de la commission Affaires Générales, Aménagement du Territoire, Communication et Finances réunie le 9 mars 2021 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver le compte administratif 2020 conforme au compte de gestion.

**Objet de la Délibération n°DCC2021/24 : Approbation du compte administratif 2020 du budget annexe de la ZAE de Seveux**

Considérant que Bruno DEGRENAND a été désigné pour présider la séance lors du vote du compte administratif du budget annexe de la ZAE de Seveux ;

Considérant que Dimitri DOUSSOT s'est retiré pour laisser la présidence à Bruno DEGRENAND pour le vote du compte administratif ;

Vu la présentation du compte administratif 2020 du budget annexe de la ZAE de Seveux dont les résultats sont les suivants :

		Dépenses	Recettes	Soldes
Réalisation de l'exercice 2020	Fonctionnement	70 733,54 €	74 277,25 €	3 543,71 €
	Investissement	54 103,25 €	16 630,29 €	- 37 472,96 €
Reports de l'exercice 2019	Fonctionnement			
	Investissement			
Totaux et soldes	Fonctionnement	70 733,54 €	74 277,25 €	3 543,71 €
	Investissement	54 103,25 €	16 630,29 €	- 37 472,96 €

Sur proposition de la commission Affaires Générales, Aménagement du Territoire, Communication et Finances réunie le 9 mars 2021 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver le compte administratif 2020 conforme au compte de gestion.

**Objet de la Délibération n°DCC2021/25 : Approbation du compte administratif 2020 du budget annexe de la ZAE des Theillières**

Considérant que Bruno DEGRENAND a été désigné pour présider la séance lors du vote du compte administratif du budget annexe de la ZAE des Theillières ;

Considérant que Dimitri DOUSSOT s'est retiré pour laisser la présidence à Bruno DEGRENAND pour le vote du compte administratif ;

Vu la présentation du compte administratif 2020 du budget annexe de la ZAE des Theillières dont les résultats sont les suivants :

		Dépenses	Recettes	Soldes
Réalisation de l'exercice 2020	Fonctionnement	23 561,26 €	23 561,26 €	0,00 €
	Investissement	23 561,26 €	0.00 €	- 23 561,26 €
Reports de l'exercice 2019	Fonctionnement			
	Investissement			
Totaux et soldes	Fonctionnement	23 561,26 €	23 561,26 €	0,00 €
	Investissement	23 561,26 €	0.00 €	- 23 561,26 €

Sur proposition de la commission Affaires Générales, Aménagement du Territoire, Communication et Finances réunie le 9 mars 2021 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver le compte administratif 2020 conforme au compte de gestion.

**Dimitri DOUSSOT réintègre la séance.**

Nombre de membres en exercice : 60  
 Nombre de votants : 49 (44 présents, 5 pouvoirs).  
 Nombre de suppléants n'ayant pas pris part au vote : 0  
 Date d'affichage : 1<sup>er</sup> avril 2021

**Étaient présents :**

<b><u>ACHEY</u></b>	
<b><u>ARGILLIÈRES</u></b>	
<b><u>AUTET</u></b>	PERILLOUX Dominique, titulaire.
<b><u>BEAUJEU</u></b>	BERTHET Alain, BOUVERET Sylvie, BERTRAND Jean-Marie, DENOIX Gérald, titulaires.
<b><u>BROTTE LES RAY</u></b>	PATE Pierre, titulaire.
<b><u>CHAMPLITTE</u></b>	COLINET Patrice ayant le pouvoir de HENRIOT Jean-Marc, GAUTHERON Martine ayant le pouvoir de THIBAUT Virginie, GUILLAUME Christian, SARTELET Aurélie, LAMBERT Catherine, PINEAU Jean-Christophe, titulaires.
<b><u>COURTESOULT GATEY</u></b>	
<b><u>DAMPIERRE SUR SALON</u></b>	VILLENEUVE Régis, VASSET Jennifer, MAUCLAIR Frédéric, titulaires.
<b><u>DELAIN</u></b>	ALLEMAND Jean, titulaire.
<b><u>DENÈVRE</u></b>	ROUHIER Éric, titulaire.
<b><u>FEDRY</u></b>	ROBLET Jean, titulaire.
<b><u>FERRIÈRES LES RAY</u></b>	RICHARDOT Fabienne, titulaire.
<b><u>FLEUREY LES LAVONCOURT</u></b>	COLINET Alain ayant le pouvoir de BESANCON Frédéric, titulaire.
<b><u>FOUVENT ST ANDOCHE</u></b>	
<b><u>FRAMONT</u></b>	
<b><u>FRANCOURT</u></b>	MONNOT Jean, titulaire.
<b><u>GRANDECOURT</u></b>	POISSENOT Patrick, titulaire.
<b><u>LARRET</u></b>	MAIROT Mickaël, titulaire.
<b><u>LAVONCOURT</u></b>	CARTERET Jean-Paul, titulaire.
<b><u>MEMBREY</u></b>	TAMISIER Eric, titulaire.
<b><u>MERCEY SUR SAONE</u></b>	GRANTE Stéphanie.
<b><u>MONTOT</u></b>	DEGRELAND Bruno, titulaire.
<b><u>MONT ST LÉGER</u></b>	LAMIDIEU Dominique.
<b><u>MONTUREUX PRANTIGNY</u></b>	JACQUEMARD Catherine, titulaire.
<b><u>PERCEY LE GRAND</u></b>	AVENEL Michel, titulaire.
<b><u>PIERRECOURT</u></b>	
<b><u>RAY SUR SAÔNE</u></b>	
<b><u>RECOLOGNE LES RAY</u></b>	GAXATTE Marie-Claire, titulaire.

<b><u>RENAUCOURT</u></b>	NICOT Alain, titulaire.
<b><u>ROCHE ET RAUCOURT</u></b>	RUBIO David, titulaire.
<b><u>SAVOYEUX</u></b>	ATTALIN Michel, titulaire.
<b><u>SEVEUX-MOTEY</u></b>	NOLY Jean, ROBERT Yoann, titulaires.
<b><u>THEULEY</u></b>	
<b><u>TINCEY</u></b>	RIONDEL Denis ayant le pouvoir de RIONDEL Françoise, titulaire.
<b><u>VAITE</u></b>	BAUGEY Joël, titulaire.
<b><u>VANNE</u></b>	MONGIN Joël, titulaire.
<b><u>VAUCONCOURT</u></b>	DOUSSOT Dimitri ayant le pouvoir de VALTON Romaric, titulaire.
<b><u>VELLEXON-QUEUTREY-VAUDEY</u></b>	DEMARCHE Dylan, MALLEGOL Michelle, titulaires.
<b><u>VEREUX</u></b>	LAVAITTE Ludovic, titulaire.
<b><u>VILLERS VAUDEY</u></b>	
<b><u>VOLON</u></b>	FAVRET Jérôme, titulaire.

**Objet de la Délibération n°DCC2021/26 : Compétence « autorité organisatrice des mobilités » (AOM)**

Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientations des mobilités ;

Considérant que les communautés de communes qui ne sont pas compétentes en matière d'organisation de la mobilité peuvent devenir « autorité organisatrice des mobilités » par délibération jusqu'au 31 mars 2021 ;

Considérant que selon l'article L1231-1-1 du code du transport, une autorité organisatrice de mobilité est compétente pour organiser dans son ressort territorial :

- Des services réguliers de transport public de personnes, urbains ou non urbains ;
- Des services à la demande de transport public de personnes ;
- Des services de transport scolaire ;
- Des services relatifs aux mobilités actives ou contribution à leur développement ;
- Des services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur ou contribution à leur développement ;
- Des services de mobilité solidaire ;
- Des services de conseil et d'accompagnement auprès des différents acteurs et usagers.

Considérant qu'une autorité organisatrice de mobilité n'a pas l'obligation d'organiser l'un ou l'autre de ces services mais peut choisir d'organiser ceux qu'elles trouvent les plus adaptés à ses spécificités locales au regard des besoins réels de la population de son territoire ;

Considérant que les services infra-communautaires actuellement organisés par la Région (notamment les transports scolaires) ne sont transférés pas à la communauté de communes hormis si elle en fait la demande ;

Sur avis de la commission Enfance, Santé, Mobilité et Habitat réunie le 14 septembre 2020, le 18 janvier 2021 et le 17 mars 2021 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à la majorité (47 POUR, 1 CONTRE, 1 ABSTENTION) :

- Ajouter la compétence facultative suivante : La Communauté de communes des 4 Rivières exerce, en lieu et place des communes membres, la compétence « autorité organisatrice de mobilité » ;
- Confirmer que la communauté de communes des 4 rivières ne sollicitera pas la reprise des services actuellement organisés par la Région ;
- Charger le Président de notifier la présente délibération aux Communes membres de la CC4R qui en vertu des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales disposeront d'un délai de trois mois à compter de la date de notification pour se prononcer sur cette modification de compétences de la Communauté de Communes.

**Objet de la Délibération n°DCC2021/27 : Lancement de la Délégation de Service Public pour la micro-crèche de Beaujeu**



Vu les délibérations du 9 juillet 2019 et du 17 décembre 2019 décidant de créer une micro-crèche à Beaujeu ;

Considérant que le rétro-planning du projet prévoit une ouverture de la structure au 1<sup>er</sup> janvier 2022 (sous réserve que les travaux portant sur la construction de cette micro-crèche soient finalisés) ;

Vu le rapport de présentation transmis aux conseillers communautaires motivant le choix pour la délégation de service public ;

Sur proposition de la commission Enfance, Santé, Mobilité et Habitat réunie le 14 septembre 2020 et le 17 mars 2021 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité de lancer la procédure de passation de la délégation de service public pour la gestion de la micro-crèche de Beaujeu selon les modalités définies dans le rapport ci-joint.

### **Objet de la Délibération n°DCC2021/28 : Attribution de subventions « Habiter Mieux »**

Vu les délibérations du 18 septembre 2012, du 17 décembre 2013, du 20 février 2018 et du 18 février 2020 concernant l'engagement de la CC4R dans le programme « Habiter Mieux » ;

Considérant que ce programme permet aux ménages qui réalisent des travaux d'économie d'énergie de bénéficier d'aides, en plus des aides classiques de l'Anah [Agence Nationale de l'Habitat] ;

Considérant que la CC4R accorde, dans le cadre de l'aide aux travaux, une aide forfaitaire de 500 € par ménage bénéficiant du programme ce qui déclenche l'attribution de 500 € du Conseil départemental ;

Sur proposition de la commission Enfance, Santé, Mobilité et Habitat réunie le 17 mars 2021 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

- SALOMON Christian, Dampierre-sur-Salon, 500 € ;
- GUENON Michel, Beaujeu-Saint-Vallier-Pierrejux-et-Quitteur, 500 € ;
- ESTIENNEY Michel et Monique, Mont-Saint-Léger, 500 € ;
- BERNIER Yohan, Champlitte, 500 € ;
- SIRDEY Evelyne, Champlitte, 500 €.

### **Objet de la Délibération n°DCC2021/29 : Attribution de subventions « Prime à l'installation »**

Vu la délibération du conseil communautaire du 5 mars 2019 adoptant le règlement d'attribution de la prime à l'installation ;

Considérant que le dispositif a pris fin le 31 décembre 2020 ;

Considérant que 4 dossiers ont été déposés complets avant la date butoir du 31 décembre 2020 ;

Sur proposition de la commission Affaires Générales, Aménagement du Territoire, Communication et Finances réunie le 9 mars 2021 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

- PELLETRET Céline et Jonathan, Champlitte, 5 000 € ;
- GARNERY Nicolas et ROCHE Cécile, Champlitte, 5 000 € ;
- MAILLOT Valentin et MACHERET Cindy, Pierrecourt, 5 000 € ;
- FAVRET Mickaël et Nikita, Seveux-Motey, 3 750 €.

**Objet de la Délibération n°DCC2021/30 : Modification du plan de financement relatif au projet de découverte ludique et numérique du territoire,**

Vu la délibération du conseil communautaire du 26 janvier 2021 approuvant la réalisation du projet de découverte ludique et numérique du territoire ;

Considérant que le projet est estimé à :

Création et développement de l'application mobile	107 550 € HT	129 060 € TTC
Panneau d'information	11 100 € HT	13 320 € TTC
Communication (affiches, flyers, etc.)	1 000 € HT	1 200 € TTC
Divers (frais de publication, etc.) et imprévus	9 475 € HT	11 370 € TTC
<b>TOTAL</b>	<b>129 125 € HT</b>	<b>154 950 € TTC</b>

Considérant que le plan de financement initial était le suivant :

Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté– Fonds d'intervention du développement d'usages innovants du numérique (40 %)	51 650 €
Etat – DETR – 40 %	51 650 €
<b>CC4R (20 %)</b>	<b>25 825 €</b>

Considérant que suite à la réforme d'automatisation du FCTVA, ce projet n'est plus éligible à la récupération de la TVA ;

Sur proposition de la commission Animation du territoire, Vie associative, Culture et Sport consultée par mail le 19 mars 2021 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'adopter le plan de financement suivant :

Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté– Fonds d'intervention du développement d'usages innovants du numérique (45 %)	71 190 €
Etat – FNADT (35 %)	52 770 €
<b>CC4R (20 %)</b>	<b>30 990 €</b>

**Objet de la Délibération n°DCC2021/31 : Définition de l'intérêt communautaire de la politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales,**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes ;

Considérant que la Communauté de Communes est compétente en matière de « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire » ;

Considérant que l'intérêt communautaire de la compétence « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire » doit être défini ;

Considérant que l'intérêt communautaire est défini par le conseil communautaire à la majorité des deux tiers de ses membres ;

Sur proposition de la commission Economie, Commerce, Tourisme, Agriculture et Industrie réunie le 22 mars 2021 ;

Sur avis de la commission Affaires Générales, Aménagement du Territoire, Communication et Finances consultée par courriel le 18 mars 2021 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité de définir d'intérêt communautaire pour la compétence « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire » les actions de soutien aux activités commerciales par l'octroi de bons d'achats aux habitants de la communauté de communes utilisables dans les commerces de proximité du territoire.

**Objet de la Délibération n°DCC2021/32 : Attribution de subventions au titre de l'investissement matériel dans le cadre du Fonds régional des territoires**

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 juillet 2020 décidant de l'engagement de la CC4R dans la politique « pacte régional pour l'économie de proximité » dont un des dispositifs est le Fonds Régional des Territoires ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 3 décembre 2020 approuvant le règlement d'intervention pour l'aide à l'investissement matériel dans le cadre de la politique « aide directe aux entreprises » du Fonds Régional des Territoires pour le volet « entreprises » ;

Sur proposition de la commission Economie, Commerce, Tourisme, Agriculture et Industrie réunie le 22 mars 2021 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

- CHAUFF+, chauffagiste à Dampierre-sur-Salon  
Remplacement d'un véhicule utilitaire pour le dépannage  
Montant de la dépense éligible : 15 167,77 €, plafonnée à 10 000 €  
Montant de la subvention retenu : 2 000 €
- MAISON PAROTY, boulangerie à Dampierre-sur-Salon  
Installation d'un poste « snacking »  
Montant de la dépense éligible : 12 500 €, plafonnée à 10 000 €  
Montant de la subvention retenu : 2 000 €
- MAISON PAROTY, boulangerie à Lavoncourt  
Installation d'un poste viennoiserie  
Montant de la dépense éligible : 10 500 €, plafonnée à 10 000 €  
Montant de la subvention retenu : 2 000 €
- PAROTY EVENT, traiteur à Lavoncourt  
Installation d'une hotte d'extraction des fumées  
Montant de la dépense éligible : 30 000 €, plafonnée à 10 000 €  
Montant de la subvention retenu : 2 000 €
- O'COMPLEXE, restaurant à Francourt  
Aménagement d'une ligne de plonge  
Montant de la dépense éligible : 12 500 €, plafonnée à 10 000 €  
Montant de la subvention retenu : 2 000 €

**Objet de la Délibération n°DCC2021/33 : Présentation de la synthèse des comptes par le comptable public (expérimentation),**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-8 et L. 5211-1 ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 3 décembre 2020 approuvant le règlement intérieur pour le mandat 2020-2026 ;

Considérant que l'article 8 du règlement intérieur prévoit que « outre les secrétaires auxiliaires, peuvent assister aux séances du conseil communautaire le personnel communautaire ou des personnes qualifiées concernées par l'ordre du jour et désignées par le Président. Ces personnes qualifiées ainsi que le directeur des services sont installés à proximité immédiate du Président. Elles prennent la parole sur invitation du Président sur le ou les points particuliers de l'ordre du jour, sans interruption de séance. » ;

Considérant que le comptable public propose de réaliser une présentation de la synthèse des comptes et que les modalités de cette présentation doit être fixée par délibération du conseil communautaire en particulier sur les points suivants :

- l'organe devant lequel aura lieu la présentation (commission des finances ou assemblée délibérante),

- les modalités et délais de communication préalable de la synthèse (support écrit) à l'ordonnateur,
- les modalités, le cas échéant, de transmission du support écrit aux membres de la commission,
- les modalités, le cas échéant, de communication du support écrit aux membres de l'assemblée,
- la possibilité et dans ce cas, les modalités du débat intervenant à la suite de la présentation orale: ce dernier se déroulera au sein de l'assemblée délibérante sans la participation du comptable. ;

Sur avis de la commission Affaires Générales, Aménagement du Territoire, Communication et Finances consultée par courriel le 18 mars 2021 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité que :

- cette présentation aura lieu devant le conseil communautaire,
- le comptable public devra transmettre cette présentation par courriel au plus tard 8 jours calendaires avant le conseil communautaire au Président,
- cette présentation sera transmise aux conseillers communautaires au plus tard 5 jours calendaires avant le conseil communautaire,
- comme toute affaire traitée par le conseil communautaire, cette présentation pourra être suivie d'un débat organisée dans les règles établies par le règlement intérieur.

**Objet de la Délibération n°DCC2021/34 : Modification des représentants de la CC4R à l'École départementale de musique**

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment celles de ses articles L.5711-1 et suivants et L.5741-1 ;

Vu les statuts du syndicat mixte pour le fonctionnement de l'école départementale de musique, de danse et de théâtre de la Haute Saône ;

Vu la délibération du 16 juillet 2020 désignant les représentants de la CC4R au comité syndical de l'EDM (Joël MONGIN, délégué titulaire et Dominique PERILLOUX, délégué suppléant) ;

Considérant la demande de Joël MONGIN et de Dominique PERILLOUX ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité de désigner Dominique PERILLOUX, délégué titulaire et Joël MONGIN, délégué suppléant.

**Fait à Dampierre/Salon,  
Le 31 mars 2021  
Pour extrait conforme**

**Le Président,**

**Dimitri DOUSSOT**